

# LE GUIDE

DES DROITS DU SALARIÉ  
DE L'ARTISANAT ALIMENTAIRE

FO.  
fgta



# apgis

Prévoyance Santé  
Solidarité

ENGAGÉS  
À VOS CÔTÉS



apgis - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904 -  
Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES Cedex.

Retrouvez-nous  
sur [apgis.com](https://www.apgis.com)

# L'ÉDITO



## **Face à l'inflation, la FGTA-FO négocie, obtient et signe!**

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s salariés,

Comme vous avez pu toutes et tous le constater, l'inflation a poursuivi sa course folle en 2023. FO, le syndicat de la fiche de paie, n'a pas failli à sa mission et a négocié toute l'année des augmentations de salaires dans les branches professionnelles de l'artisanat alimentaire.

La FGTA-FO a comme ligne d'avoir des premiers niveaux de grilles au-dessus du SMIC, d'intégrer des clauses de revoyure pour renégocier à chaque hausse du SMIC, et de maintenir de véritables écarts hiérarchiques entre les niveaux pour donner du sens et des perspectives d'évolutions professionnelles aux salariés.

Les négociations ont parfois été difficiles, puisque les entreprises sont elles aussi touchées par l'inflation qui rogne leurs marges, mais, globalement, la FGTA-FO a réussi à défendre votre pouvoir d'achat en ne lâchant rien. Les employeurs qui peinent à recruter dans les métiers en tension ont bien compris que pour retrouver de l'attractivité, il fallait jouer le jeu.

Vous retrouverez dans ce guide l'ensemble des grilles de salaires applicables à date.

Le pouvoir d'achat ne s'arrête pas à la question des salaires. Face au désengagement brutal de la Sécurité sociale, la FGTA-FO s'est mobilisée pour contenir la hausse des cotisations des régimes de remboursement de frais de santé et de prévoyance. Les dossiers de demande d'aides sociales de la part de salariés ne pouvant faire face aux restes à charge qui leur incombent sont de plus en plus nombreux. La FGTA-FO met un

point d'honneur à tous les traiter lors des commissions paritaires.

Comme vous le voyez, le rôle de la branche professionnelle est central dans la défense des salariés. Les mobilisations historiques contre l'injuste et inutile réforme des retraites n'ont pas été vaines. Elles ont permis de créer un rapport de force qui a débouché sur l'organisation d'une conférence sociale. De nombreux sujets vont faire l'objet de négociation et les branches qui ne respectent pas les conditions fixées lors de la conférence subiront des sanctions. La FGTA-FO sera bien sûr force de proposition pour être moteur dans ces négociations.

Enfin, les élections TPE se tiendront fin 2024. Ces élections sont cruciales pour donner à la FGTA-FO la légitimité et les moyens de défendre vos intérêts. Nous comptons sur votre soutien comme vous pouvez compter sur le nôtre.

Bonne lecture,

**Didier Pieux,**  
secrétaire fédéral

# SOMMAIRE

● L'ÉDITO	3
● POURQUOI ADHÉRER À FO ?	7
● NOS REVENDICATIONS	8
● FOCUS SUR L'OPCO EP	9
● BOULANGERIE-PÂTISSERIE (ENTREPRISES ARTISANALES) (IDCC 0843)	11
● PÂTISSERIE ARTISANALE, CONFISERIE, GLACERIE (IDCC 1267)	13
● COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ (IDCC 3237)	15
● CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS) (IDCC 1286)	16
● POISSONNERIE (IDCC 1504)	17
● BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES ET GIBIERS (IDCC 992)	20
● CHARCUTERIE ARTISANALE (IDCC 0953)	23
● LES SERVICES DE LA FGTA-FO	24

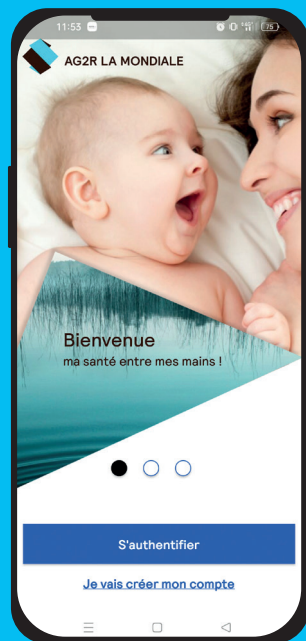
# Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !  
Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



# POURQUOI ADHÉRER À FO ?

## > EN DEVENANT ADHÉRENT, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- d'une assistance juridique pour être protégé(e) au quotidien dans l'exercice de votre métier
- d'un accès illimité à notre Plateforme Avantages pour tous pour profiter d'offres toute l'année sur des milliers de produits de la vie quotidienne mais aussi sur les sorties, les voyages et plein d'autres choses encore (Pour en savoir plus, connectez-vous sur [avantagespourtous.com](http://avantagespourtous.com)),
- d'outils d'information en temps réel sur l'actualité de votre secteur professionnel et l'évolution de vos droits (appli FGTA-FO, newsletter, magazines trimestriels...)
- de formations complètes pour monter en compétences (Pour en savoir plus, connectez-vous sur [inacs.fr](http://inacs.fr))

Profitez de tous ces avantages pour moins de 5 € par mois (après crédit d'impôt automatique de 66 % ou remboursement si vous n'êtes pas imposable).

Adhérez à FO en ligne d'un simple clic sur: [fgtafo.fr](http://fgtafo.fr)

POUR ADHÉRER  
[WWW.FGTAFO.FR](http://WWW.FGTAFO.FR)

CLIQUEZ SUR ADHÉRER  
VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER  
LE BULLETIN D'ADHÉSION  
OU ADHÉRER EN LIGNE



## ► LES REVENDICATIONS DE LA FGTAFO POUR DÉFENDRE ET AMÉLIORER LE STATUT DES SALARIÉS DE L'ARTISANAT ALIMENTAIRE

Que ce soit dans les négociations paritaires de branches professionnelles pour améliorer les dispositions des conventions collectives nationales, ou bien en entreprise, les élus de la FGTA-FO portent leurs revendications afin de défendre les intérêts des salariés, quelle que soit leur catégorie professionnelle.

### LE POUVOIR D'ACHAT

Face à une inflation record, la FGTA-FO revendique :

- une hausse des salaires à minima égale à l'inflation
- une prime transport pour couvrir les frais de déplacement
- un 13<sup>e</sup> mois généralisé
- des grilles de classification qui permettent de reconnaître le savoir-faire des salariés et leur ouvre des perspectives d'évolution
- l'intégration de clause de revoyure dans les accords de salaires afin de répondre au plus vite à la hausse de l'inflation

FO a signé l'Accord national Interprofessionnel sur le partage de la valeur. Celui-ci étend les dispositifs de partage de la valeur aux entreprises de moins de 50 salariés. La FGTA-FO sera force de proposition lors des négociations de branche pour étendre ces dispositifs afin qu'un maximum de salariés puissent en profiter. Toutefois, la FGTA-FO rappellera le principe de primauté des augmentations de salaires sur le versement de primes.

L'ensemble des métiers de l'artisanat sont des métiers en tension avec, pour les entreprises, des difficultés importantes pour recruter. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, améliorer la rémunération des salariés est une étape clef pour développer l'attractivité des métiers.

### Fin de carrières

La réforme des retraites, injuste et inutile, a été combattue avec force par FO. Le passage en force du gouvernement aura de lourdes conséquences sur les salariés le plus âgés, notamment ceux qui n'ont pas connu en début de carrière les évolutions sur les conditions de travail. La FGTA-FO fera en ce sens des propositions pour mettre en place des dispositifs d'aménagement fin de carrière.



Partenaire de référence des entreprises de proximité, Opco EP, opérateur de compétences, prépare les entreprises au monde de demain dans la définition de leurs besoins, en les accompagnant dans la mise en place de solutions de formation adaptées au bénéfice de leurs salariés et dans le financement des actions d'intégration par l'alternance et de développement des compétences.

## › SES MISSIONS

- Opco EP contribue à la performance et à la transformation des 434 600 entreprises, pour l'essentiel TPE-PME, de l'artisanat, des professions libérales et des services de proximité, par la mise en œuvre de leur plan de développement des compétences au bénéfice des 2,4 millions de salariés.
- Promoteur de l'alternance, Opco EP finance contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation en lien avec les prestataires de formation (OF et CFA), et accompagne les entreprises dans cette démarche.
- Éclairer sur les mutations de l'emploi, Opco EP soutient les 54 branches professionnelles et l'interprofession relevant de son champ de compétences en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de certification professionnelle des métiers (boulangerie, imprimerie, coiffure, immobilier...).

## › UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

Pour accomplir ses missions, Opco EP agit au plus près des territoires et des besoins, en mobilisant les expertises de plus de 2000 représentants paritaires, 1127 collaborateurs et notre réseau de 96 implantations, en métropole et dans les Départements et Régions d'Outre-mer.

### Ses objectifs

- › Garantir à tous les potentiels bénéficiaires un accès plus large à la formation professionnelle et à l'alternance
- › Accompagner les branches professionnelles, les entreprises et les individus dans l'anticipation des mutations de l'emploi, des qualifications et des compétences

- › Appuyer les entreprises dans leur effort d'investissement formation dans les compétences et les qualifications pour et par l'emploi
- › Mettre en œuvre une structure et une organisation territoriales garantes du double impératif de proximité et de dynamisme du développement des missions de l'OPCO EP et de ses orientations stratégiques

Pour en savoir plus: <https://www.opcoep.fr/>

Si vous êtes salarié(e) de la branche des Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé, rendez-vous sur le site de l'Opcommerce: <https://www.loppcommerce.com/>





Après une nouvelle hausse du SMIC en mai 2023 et face à l'inflation qui reste élevée, les interlocuteurs sociaux de la boulangerie artisanale se sont retrouvés pour renégocier la grille de salaires.

La FGTA-FO, représentée par Didier Pieux, secrétaire fédéral, revendiquait 4 % d'augmentation, quand les employeurs ne voulaient céder qu'1,5 %. Après 3 suspensions de séance, les parties se sont entendues pour une augmentation générale des salaires de 3 %.

Pour la FGTA-FO, il était impératif que cet accord s'applique dès sa signature et non après extension, afin que les salariés bénéficient dès le 1<sup>er</sup> juin de l'augmentation. Cette revendication a été entendue et la FGTA-FO a donc signé l'accord.



Par ailleurs, le taux de la prime d'ancienneté, 3,84 %, n'a pas augmenté depuis 1996 ! La FGTA-FO, qui revendiquait de longue date une augmentation de ce taux, a obtenu gain de cause sur le principe d'une augmentation. La FGTA-FO propose une hausse étalée sur 3 ans (2023 : 4,23 %, 2024 : 4,61 %, 2025 : 5,02 %) quand les employeurs préfèrent une augmentation sur 5 ans. La négociation est ouverte, affaire à suivre.

<b>COEFFICIENT</b>	<b>SALAIRE HORAIRE MINIMUM PROFESSIONNEL</b>
<b>PERSONNEL DE FABRICATION</b>	
155	11,72 €
160	11,84 €
170	12,07 €
175	12,19 €
185	12,56 €
190	12,67 €
195	12,78 €
240	13,78 €
<b>PERSONNEL DE VENTE</b>	
155	11,72 €
160	11,84 €
165	11,96 €
170	12,07 €
175	12,19 €
180	12,31 €
185	12,56 €
190	12,67 €
<b>PERSONNEL DE SERVICES</b>	
155	11,72 €
160	11,84 €
170	12,07 €

À la suite de l'augmentation du SMIC, une commission paritaire s'est tenue le 16 mai 2023 dans la branche professionnelle de la Pâtisserie afin de renégocier les salaires.

La FGTA-FO a revendiqué 3 % sur l'ensemble de la grille pour maintenir les écarts et remonter les deux premiers coefficients au-dessus du minimum légal.

La délégation employeurs a proposé 1,8 %. Après une négociation difficile, la FGTA-FO a réussi à débloquer la situation en proposant 2,2 % jusqu'au coefficient 185 et 2 % sur le restant de la grille.

La FGTA-FO est signataire de l'avenant avec une application au 1<sup>er</sup> mai 2023.

COEFFICIENT	SALAIRE HORAIRE	NOMBRE D'HEURES	SALAIRE MENSUEL
<b>PERSONNEL DE FABRICATION</b>			
160	11,6428 €	151,67	1 765,8635 €
165	11,7144 €	151,67	1 776,7230 €
170	11,8473 €	151,67	1 796,8800 €
175	11,9188 €	151,67	1 807,7244 €
180	12,0620 €	151,67	1 829,4435 €
185	12,4299 €	151,67	1 885,2429 €
190	12,7194 €	151,67	1 929,1514 €
220	14,5962 €	151,67	2 213,8057 €
250	16,5750 €	151,67	2 513,9303 €
270	17,8908 €	151,67	2 713,4976 €
290	19,2372 €	151,67	2 917,7061 €
310	20,5632 €	151,67	3 118,8205 €
330	21,8892 €	151,67	3 319,9350 €
350	23,2152 €	151,67	3 521,0494 €
<b>PERSONNEL DE VENTE</b>			
160	11,6428 €	151,67	1 765,8635 €
165	11,7144 €	151,67	1 776,7230 €
170	11,8473 €	151,67	1 796,8800 €
175	11,9188 €	151,67	1 807,7244 €
180	12,0620 €	151,67	1 829,4435 €
200	13,2500 €	151,67	2 009,6275 €
210	13,9400 €	151,67	2 114,2798 €
250	16,5750 €	151,67	2 513,9303 €

<b>PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			
<b>EMPLOYÉS</b>			
<b>160</b>	11,6428 €	151,67	1 765,8635 €
<b>165</b>	11,7144 €	151,67	1 776,7230 €
<b>170</b>	11,8473 €	151,67	1 796,8800 €
<b>180</b>	12,0620 €	151,67	1 829,4435 €
<b>190</b>	12,7194 €	151,67	1 929,1514 €
<b>PERSONNEL D'ENTRETIEN</b>			
<b>OUVRIERS D'ENTRETIEN</b>			
<b>160</b>	11,6428 €	151,67	1 765,8635 €
<b>165</b>	11,7144 €	151,67	1 776,7230 €
<b>190</b>	12,7194 €	151,67	1 929,1514 €
<b>PERSONNEL DE LIVRAISON</b>			
<b>165</b>	11,7144 €	151,67	1 776,7230 €
<b>170</b>	11,8473 €	151,67	1 796,8800 €
<b>180</b>	12,0620 €	151,67	1 829,4435 €
<b>190</b>	12,7194 €	151,67	1 929,1514 €



Après de longues négociations, la FGTA-FO a signé la hausse des salaires minima dans la branche des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237).

L'avenant prévoit une hausse de 3,8 % sur le premier niveau et 2,2 % sur le reste de la grille jusqu'aux niveaux cadres.



Compte tenu de la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> mai, la condition indispensable pour que la FGTA-FO signe cet avenant était l'application immédiate de l'accord. Grâce à sa persévérance, la délégation FGTA-FO a été entendue et l'accord sera étendu sans délai.

NIVEAU	SALAIRE MENSUEL	TAUX HORAIRE (calculé comme suit : salaire mensuel/ 151,67 heures)
<b>E1</b> Après 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise, passage automatique au niveau E2 (art. 53-2 CCN)	1 752,02 €	11,55 €
<b>E2</b>	1 770,18 €	11,67 €
<b>E3</b>	1 790,33 €	11,80 €
<b>E4</b>	1 815,13 €	11,97 €
<b>E5</b>	1 843,03 €	12,15 €
<b>E6</b>	1 864,73 €	12,29 €
<b>E7</b>	1 915,88 €	12,63 €
<b>AM1</b>	2 328,20 €	15,35 €
<b>AM2</b>	2 399,50 €	15,82 €
<b>C1</b>	2 907,93 €	19,17 €
<b>C2</b>	3 262,89 €	21,51 €

# CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS) (IDCC 1286)

Classes Catégories	Coef.	Ancienne RAB	Évolution en %	Nouvelle RAB [1]	Par mois	
<b>1 A - SMC [2]</b>	120	20 426,40 €	3,2 %	21 076,08 €	1 756,34 €	Débutants pdt 6 mois
<b>1 B</b>	130	20 578,68 €	3,2 %	21 239,88 €	1 769,99 €	
<b>1 C</b>	140	21 244,32 €	2,9 %	21 858,72 €	1 821,56 €	
<b>2</b>	150	21 891,00 €	2,9 %	22 532,04 €	1 877,67 €	
<b>3 (CAP) A</b>	160	22 689,72 €	2,9 %	23 351,16 €	1 945,93 €	
<b>3 B</b>	170	23 032,08 €	2,9 %	23 696,88 €	1 974,74 €	
<b>4 (BTM)</b>	190	24 040,08 €	2,9 %	24 734,40 €	2 061,20 €	À titre indicatif
<b>Agent maîtrise, 1<sup>er</sup> échelon</b>	210	26 284,32 €	2,9 %	27 045,84 €	2 253,82 €	À titre indicatif
<b>Agent maîtrise, 2<sup>e</sup> échelon</b>	250	28 737,84 €	2,9 %	29 575,68 €	2 464,64 €	À titre indicatif
<b>Cadre débutant</b>	350	42 906,96 €	2,9 %	44 136,00 €	3 678,00 €	À titre indicatif
<b>Cadre confirmé</b>	400	46 938,96 €	2,9 %	48 303,84 €	4 025,32 €	À titre indicatif
<b>Cadre expert</b>	500	53 291,40 €	2,9 %	54 837,84 €	4 569,82 €	À titre indicatif
<p>[1] RAB = rémunération annuelle brute.            [2] SMC = salaire minimum conventionnel (apprentis).</p>						



La FGTA-FO a signé l'avenant portant modification de la grille des salaires dans la poissonnerie (IDCC 1504).

L'augmentation générale des salaires est de 1,8 % sur l'ensemble de la grille avec un premier niveau nettement décroché du SMIC.



Si la FGTA-FO regrette une proposition unilatérale de la délégation employeur qui n'a pas permis de négociation, la Fédération est signataire pour protéger le pouvoir d'achat des salariés face à une inflation forte.

Les parties ont prévu de se revoir dès la prochaine augmentation du SMIC.

NIVEAU I	EMPLOYÉS. OUVRIERS
<b>130</b> <b>1 767,20 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendeur saisonnier en poissonnerie</li> <li>• Préparateur de commandes saisonnier</li> </ul>
<b>135</b> <b>1 836,79 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé(e) de marée sans qualification apprenant l'exercice du métier ou manutentionnaire débutant(e)</li> <li>• Commis poissonnier sans qualification apprenant l'exercice du métier</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie débutant(e)</li> <li>• Employé(e) de bureau débutant(e)</li> <li>• Chauffeur-livreur débutant(e)</li> <li>• Fileteur(teuse) débutant(e)</li> <li>• Technicien(ne) débutant(e)</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) débutant(e)</li> </ul>
<b>140</b> <b>1 857,38 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP ayant 3 ans d'expérience</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer</li> </ul>
<b>145</b> <b>1 881,52 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP ayant 5 ans d'expérience</li> <li>• Employé(e) de marée avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Chauffeur livreur avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Fileteur(teuse) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Technicien(ne) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer ayant 1 an d'expérience</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>150</b> <b>1 905,27 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP</li> <li>• Commis poissonnier sans CAP avec 6 ans d'expérience</li> <li>• Vendeur (se) preneur d'ordre débutant(e)</li> <li>• Attaché(e) commercial(e) débutant(e)</li> <li>• Secrétaire débutant(e)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>160</b> <b>1 932,94 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP ayant 2 ans d'expérience</li> <li>• Employé(e) de marée qualifié(e) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Fileteur(se) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Standardiste</li> <li>• Technicien(ne) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 8 ans d'expérience</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>165</b> <b>1 961,27 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP et 3 ans d'expérience</li> <li>• Aide-comptable</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP de préparateur-vendeur en produits de la mer avec 2 ans d'expérience minimum, animant et exécutant le travail avec au moins 3 personnes</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>170</b> <b>1 986,77 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Responsable filetage</li> <li>• Responsable préparation</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>175</b> <b>2 013,77 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendeur(euse) preneur d'ordres avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Attaché(e) commercial(e) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Secrétaire avec minimum 5 ans d'expérience</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>180</b> <b>2 032,41 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP avec 5 ans d'expérience</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP de Préparateur vendeur en produits de la mer avec minimum 5 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 5 personnes</li> <li>• Commis poissonnier sans CAP ayant plus de 10 ans d'expérience</li> <li>• Aide-comptable après 5 ans d'expérience</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>185</b> <b>2 068,26 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP avec minimum 13 ans d'expérience</li> <li>• Comptable <sup>1er</sup> échelon</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>190</b> <b>2 086,99 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant(e) de formation</li> <li>• Commis poissonnier avec CAP ayant plus de 8 ans d'expérience</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>195</b> <b>2 123,39 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP avec minimum 10 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 8 personnes</li> </ul>

<b>NIVEAU II</b>	<b>AGENT DE MAÎTRISE</b>
<b>200</b> <b>2 142,59 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier titulaire du Baccalauréat professionnel Poissonnier-Écailler-Traiteur</li> <li>• Titulaire du CQP Responsable-adjoint d'un point de vente en poissonnerie de détail</li> </ul>
<b>205</b> <b>2 180,00 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de caisse</li> <li>• Assistant(e) informatique</li> <li>• Assistant(e) qualité</li> <li>• Assistant(e) marketing / communication</li> </ul>
<b>210</b> <b>2 258,25 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attaché(e) de direction</li> <li>• Comptable 2e échelon</li> <li>• Secrétaire de direction</li> <li>• Intendant(e)-surveillant(e)</li> </ul>
<b>220</b> <b>2 283,40 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendeur(se) ambulant(e) tournée</li> <li>• Attaché(e) commercial(e) avec 8 ans d'expérience</li> <li>• Contrôleur gestion</li> <li>• Responsable qualité</li> <li>• Responsable informatique</li> <li>• Responsable marketing / communication</li> <li>• Responsable services généraux</li> <li>• Responsable logistique</li> <li>• Responsable comptable</li> <li>• Chef de vente</li> <li>• Formateur(trice) domaine professionnel ou général ayant ou non la charge de plusieurs matières d'enseignement</li> </ul>
<b>230</b> <b>2 337,05 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable d'exploitation</li> <li>• Responsable commercial</li> </ul>
<b>240</b> <b>2 378,37 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable d'exploitation avec plus de 10 personnes</li> <li>• Responsable commercial avec plus de 10 personnes</li> </ul>
<b>250</b> <b>2 417,58 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheteur (se) principal(e)</li> <li>• Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la pédagogie</li> <li>• Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) du développement</li> </ul>
<b>NIVEAU III</b>	<b>CADRE</b>
<b>300</b> <b>3 101,93 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de magasin ayant commandement de moins de 5 personnes</li> <li>• Cadre d'exploitation</li> <li>• Chef comptable</li> </ul>
<b>350</b> <b>3 420,60 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de magasin ayant commandement de plus de 5 personnes</li> <li>• Directeur(trice) commercial(e)</li> <li>• Directeur(trice) informatique</li> <li>• Directeur(trice) des ressources humaines</li> </ul>
<b>400</b> <b>3 739,19 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur (trice) pédagogique</li> <li>• Secrétaire général(e) d'organisation professionnelle</li> <li>• Secrétaire général(e) d'entreprise</li> <li>• Rédacteur(trice) professionnel(le)</li> </ul>
<b>450</b> <b>4 055,95 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur(trice) d'exploitation</li> </ul>

# BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES ET GIBIERS (IDCC 992)



Face à la hausse de l'inflation, la délégation FGTA-FO revendiquait une hausse de 3,5 % sur l'ensemble de la grille de salaires minima conventionnels. Après sept suspensions de séance, un accord a été trouvé. Il prévoit une hausse de 2,5 % sur les échelons A et B, et 2,2 % sur le reste. Ces augmentations s'ajoutent à la première hausse générale des salaires d'1,8 % obtenue en début d'année.



<b>NIVEAU</b>	<b>CLASSIFICATION</b>	<b>SALAIRE BRUT MENSUEL 151,67 € HEURES</b>
<b>OUVRIER(E)S, EMPLOYÉ(E)S</b>		
<b>Niveau I</b>		
<b>Échelon A</b>	Plongeur	1840 €
	Employé d'entretien	1 840 €
<b>Échelon B</b>	Chauffeur-livreur	1 860 €
	Employé administratif	1 860 €
<b>NIVEAU II</b>		
<b>Échelon A</b>	Chauffeur-livreur encaisseur	1 882 €
	Caissier	1 882 €
	Vendeur	1 882 €
<b>Échelon B</b>	Secrétaire aide-comptable	1 901 €
	boucher préparateur	1 901 €
	Charcutier traiteur	1 901 €
	Vendeur qualifié	1 901 €
<b>Échelon C</b>	Tripier préparateur	1 901 €
	Caissier aide-comptable	1933 €
<b>NIVEAU III</b>		
<b>Échelon A</b>	Boucher préparateur qualifié	2050 €
	Charcutier traiteur qualifié	2050 €
	Charcutier préparateur qualifié	2050 €
	Tripier préparateur qualifié	2050 €
	Boucher hippophagique préparateur qualifié	2050 €
<b>Échelon B</b>	Boucher préparateur vendeur qualifié	2 095 €
	Boucher traiteur qualifié	2 095 €
	Ouvrier tripier	2 095 €
<b>Échelon C</b>	Boucher charcutier traiteur qualifié	2 176 €

<b>NIVEAU IV</b>		
<b>Échelon A</b>	Comptable	2 184 €
<b>Échelon B</b>	Boucher charcutier traiteur très qualifié	2 251 €
<b>Échelon C</b>	Boucher hautement qualifié	2 285 €
	Boucher traiteur hautement qualifié	2 285 €
	Charcutier traiteur hautement qualifié	2 285 €
	Tripier responsable cuisson	2 285 €
<b>Échelon D</b>	Boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2 398 €
<b>NIVEAU V</b>		
	Responsable de laboratoire adjoint	2 601 €
	Responsable de point de vente adjoint	2 601 €
<b>NIVEAU VI</b>		
<b>Échelon A</b>	Responsable de laboratoire	2837 €
	Responsable de point de vente	2837 €
	Responsable hygiène et sécurité	2837 €
<b>Échelon B</b>	Assistant chef d'entreprise	2856 €
<b>Échelon C</b>	Responsable de plusieurs points de vente	3 198 €
<b>NIVEAU VII</b>		
<b>Échelon A</b>	Responsable de laboratoire	3 641 €
	Responsable de point de vente	3 641 €
	Responsable des achats	3 641 €
<b>Échelon B</b>	Responsable d'entreprise	3 734 €

Après une première hausse de salaires de 2 % obtenue en début d'année, les interlocuteurs sociaux de la charcuterie artisanale se sont réunis en juin pour renégocier la grille des salaires.

Compte tenu de l'augmentation du SMIC et d'une inflation qui, même si elle ralentit, reste élevée, la FGTA-FO revendiquait minimum 2 % d'augmentation générale. La délégation employeurs qui au départ ne souhaitait pas aller au-delà de 1,8 % a fini par accepter 2 %.



Contrairement à certaines organisations, la FGTA-FO est signataire de l'avenant n° 51 à la Convention Collective Nationale de la charcuterie de détail pour faire avancer le pouvoir d'achat des salariés.

SALAIRE BRUT HORAIRE	
Coefficient	Heure normale
150	11,56 €
160	11,72 €
170	11,84 €
180	12,20 €
190	12,70 €
200	13,14 €
AGENTS DE MAÎTRISE	
210	13,46 €
220	13,88 €
230	14,34 €
240	14,81 €
260	15,76 €
CADRES	
300	18,00 €
330	19,42 €

# LES SERVICES DE LA FGTA-FO

## > UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Avec le service juridique de la FGTA-FO, vous pouvez vous faire assister sur vos questions relatives au droit du travail.

## > SE FORMER AVEC L'INACS

Découvrez une offre complète de formations DS, CSE, CSSCT, communication, etc.

[www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)



## > S'INFORMER

Retrouvez toute l'actualité sociale et juridique sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr) et les réseaux sociaux: le trimestriel FGTA Mag, la revue juridique Repères, la veille bi-hebdomadaire, etc.

[communication@fgta](mailto:communication@fgta)



The cover of the magazine 'LE MAG' for September 2023. The title 'LE MAG' is in large black letters, with '#127' in red to the left. Below the title, it says 'MAGAZINE D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DES SALARIÉS DE L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIATION DES TRAVES ET SERVICES ANNEXES PRÉCIS COOPÉRÉS'. To the right, the 'FO FGTA' logo is present with the tagline 'La Force et la Coopération'. The date 'SEPTEMBRE 2023' and social media icons are also visible. The main image shows a hand holding a smartphone displaying a grocery list, with a basket of fresh produce floating above it. The main headline reads 'DOSSIER HYPERMARCHÉS : LES CONSÉQUENCES SOCIALES D'UNE TRANSFORMATION'. At the bottom, there are five colored boxes with icons and titles: 'FORME LE TERRAIN' (blue), 'FAIT LE FORCE' (red), 'OPPORTUNITÉS CROISÉES' (purple), 'INFORMATION' (green), and 'JURIDIQUE' (orange).





Bons plans



Boutique en ligne



Juridique

# L'adhésion FGTA-FO

C'EST AUSSI

Votre pass Avantages inclus !



Epargne



Vacances



Projet Voltaire

# AVANTAGES

POUR TOUS

Boutique en ligne • Réductions • Vacances • Bons plans partenaires  
Consultations épargne, patrimoine & juridique • Projet Voltaire • MACIF • AFOC



[www.avantagespourtous.com](http://www.avantagespourtous.com)

**FO**  
fgta  
La force de la cohésion



## ÉPARGNE SALARIALE

### Constituez une épargne, et bénéficiez d'avantages fiscaux !

Avec les **solutions d'épargne salariale** Malakoff Humanis, les salariés ont la possibilité de :

- bénéficier d'un **complément de rémunération** lié à la performance de leur entreprise,
- **financer des projets** avec l'épargne constituée,
- **préparer leur retraite**, et anticiper l'éventuelle perte de revenu.

Retrouvez nos solutions  
sur [malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)





# Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.



[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux

